



TERRAIN D'ENTRAINEMENT : Entrée par gymnase du lycée Lautréamont - Tarbes -

## CLUB CANIN TARBAIS

- Ecole du chiot - Education - Sport -

### FICHE ADHERENT – ANNEE 20 / 20

Nouvelle adhésion  Renouvellement  Canimarche  Agility concours

### Propriétaire

Mr  Mme Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Ville : .....  
 Téléphone : *Fixe* ..... *Mobile* .....  
 E-mail : .....  
 Profession : .....  
 Assurance responsabilité civile : ..... N° Contrat : .....  
 Date 1ère adhésion au club : ...../...../.....  
 Date des renouvellements de cotisation : ...../...../.....

### 1er chien

Nom : .....  
 Affixe : .....  
 Race ou type : .....  
 Date de naissance : ...../...../..... N° LOF : .....  
 N° tatouage/puce : .....  
 Vaccination : ...../...../..... Remarque : .....

### 2ème chien

Nom : .....  
 Affixe : .....  
 Race ou type : .....  
 Date de naissance : ...../...../..... N° LOF : .....  
 N° tatouage/puce : .....  
 Vaccination : ...../...../..... Remarque : .....

### Conducteur (si différent du propriétaire et sous réserve de même responsabilité civile)

Mr  Mme  Melle Nom : ..... Prénom : .....

J'autorise le Club Canin Tarbais d'utiliser mon image sur son blog, groupe facebook et flyers d'évènements.

Date ...../...../.....

Signature :

### Pièces à fournir pour adhésion/renouvellement :

- Copie vaccins avec toux du chenil
- Attestation responsabilité civile valide
- Certificat médical pour participants canimarche
- Règlement à l'ordre du Club Canin Tarbais
  - ↳ Espèces : .....€
  - ↳ Chèque N° 1 : .....€ Banque : ..... N° Chq : .....
  - ↳ Chèque N° 2 : .....€ Banque : ..... N° Chq : ..... Date : ...../...../.....
  - ↳ Chèque N° 3 : .....€ Banque : ..... N° Chq : ..... Date : ...../...../.....



TERRAIN D'ENTRAÎNEMENT : Entrée par gymnase du lycée Lauréamont - Tarbes -

## CLUB CANIN TARBAIS

- Ecole du chiot - Education - Sport -

Siège social : Gymnase Bastillac Lauréamont 2 rue Jacques Duclos 65000 TARDES N° enregistrement DSV 65-2004-01 N° Identification SCC 3691

Une association ne peut fonctionner  
qu'avec, pour et par ses adhérents

# REGLEMENT

## I. CONDITIONS REGLEMENTAIRES POUR ADHERER AU CCT

Toute personne souhaitant devenir adhérent au Club Canin Tarbais devra :

- ☐ Se présenter avec son chien identifié (tatouage ou puce électronique) et avec le carnet de santé. Les vaccinations du chien à jour.
- ☐ Fournir une attestation de responsabilité civile (à renouveler chaque année).
- ☐ S'affranchir des droits d'entrée au club et de la cotisation. Seuls les cas suivants peuvent aboutir au remboursement de la cotisation sur demande et justificatif : Longue maladie du maître ou du chien, Décès du maître ou du chien, Déménagement du propriétaire hors du département.
- ☐ Prendre connaissance du présent règlement et s'engager à s'y conformer, ceci pour la bonne marche du club et la bonne entente de ses membres.
- ☐ Ne pas amener au club de chienne en "chaleur"
- ☐ S'engager à participer à la vie du club et contribuer à valoriser son image (manifestation, concours, travaux d'entretien).

## II. REGLEMENT SUR LES TERRAINS

- ☐ L'accès aux terrains et l'utilisation du matériel sont formellement interdits à quiconque en l'absence d'éducateur. L'accès aux terrains d'éducation ou de sport est seulement autorisé aux adhérents conducteurs de chiens, sous la surveillance d'un éducateur.
- ☐ Pour l'école du chiot, dans un but d'éveil et de sociabilisation, l'éducateur peut solliciter des adhérents du club pour participer à la classe.
- ☐ Durant les leçons ou entraînements, nul n'est autorisé à entrer ou sortir du terrain d'entraînement sans l'autorisation de l'éducateur qui assure le cours.
- ☐ Il n'est admis qu'un seul chien par conducteur et un seul conducteur par chien pour une même leçon.
- ☐ Toute personne ayant terminé l'entraînement de son chien devra quitter le terrain.
- ☐ Aucun chien ne devra rentrer sur le terrain sans avoir été, au préalable, détendu et avoir fait ses besoins.
- ☐ Chaque conducteur doit se présenter en cours avec le matériel approprié :
  - Collier plat
  - Laisse classique
  - Nécessaire pour motivation et récompense (jouet, balle, friandise)
  - Poches pour ramasser les déjections canines
- ☐ Pendant les exercices, les maîtres doivent faire preuve d'attention, de patience, de persévérance et surtout de discipline. Toute brutalité envers le chien est proscrite et justifie l'exclusion de son auteur.
- ☐ Les séances d'éducation sont placées sous l'autorité des éducateurs. Il s'agit de fonction bénévole, aucune gratification n'est admise. Seuls les éducateurs sont habilités à donner des directives et apprécier le travail du chien. Le Club attend de ses adhérents le respect des éducateurs et de leurs décisions.
- ☐ Les adhérents sont tenus de prendre soin des installations et du matériel du club.
- ☐ L'accès aux terrains est rigoureusement interdit à :
  - ☐ Toute chienne sous l'influence de son sexe,
  - ☐ Tout chien jugé dangereux, soit par son état sanitaire, soit par son caractère irascible, dans le cas où son conducteur ne peut en être maître.
  - ☐ Aux cigarettes et aux portables...
- ☐ Les cours sont assurés par tous temps. Lors de trop mauvaises conditions atmosphériques, les éducateurs peuvent décider de faire des cours de théorie à couvert.

### III. REGLEMENT EN DEHORS DES TERRAINS

- ☐ Le CCT se veut être une association de personnes partageant l'amour du chien. Il doit y régner une ambiance conviviale et détendue dans la correction et le respect des autres.
- ☐ Le terrain de sport du lycée Lautréamont est interdit aux personnes fréquentant le CCT ainsi qu'à leurs chiens et véhicules (convention entre CCT et Municipalité de Tarbes).
- ☐ En dehors des leçons d'éducation où des séances d'entraînements sportifs, tous les chiens sont sous la surveillance et la seule responsabilité de leur maître.
- ☐ Les chiens doivent être tenus en laisse aux abords des terrains d'entraînement. Le défoulement des chiens se faisant exclusivement dans une aire réservée à cet effet.
- ☐ Les personnes accompagnantes doivent se tenir suffisamment éloignées des aires de travail pour ne gêner en rien le bon déroulement des activités qui s'y déroulent et pour être à l'abri de tout accident.
- ☐ La responsabilité du club ne pourrait en aucun cas être engagée en cas d'accident survenant à des personnes non adhérentes du CCT, à des enfants laissés sans surveillance ou à des adhérents ayant enfreint les règles de sécurité énoncées ci-dessus.
- ☐ Les maîtres sont tenus de ramasser les déjections de leur(s) chien(s).

### IV. REGLEMENT CONCERNANT LES ACTIVITES SPORTIVES

- ☐ Les personnes pratiquant une activité sportive au CCT doivent y être adhérentes et sont soumises aux présentes règles communes à tous les adhérents.
- ☐ Le moniteur responsable de la discipline est seul habilité à juger du niveau des équipes et donc du type d'entraînement qui convient et de la capacité à s'aligner en concours.
- ☐ Les entraînements ont lieu sur le terrain du club. Les entraînements avec changement de terrain ne sont autorisés que s'ils sont organisés par le moniteur et en sa présence.
  - ☐ En prenant sa licence, le compétiteur s'engage :
    - ☐ A se présenter à 3 concours officiels dans l'année,
    - ☐ A participer à l'organisation et au déroulement de toutes manifestations du club,
    - ☐ A prendre soin du matériel mis à disposition, aider à sa mise en place et rangement, participer à son entretien.
- ☐ Le club souhaite de tous un comportement sportif, tant envers les autres membres, qu'envers leurs chiens. Si ce comportement n'était pas respecté et appliqué des procédures disciplinaires pourraient être décidées.
- ☐ Les entraînements ont lieu à jour et heures fixes. En cas de modification, l'information des personnes concernées est faite par le moniteur.

Fait à Tarbes



✂-----

J'atteste avoir pris connaissance des règlements du Club Canin Tarbais et m'engage à les respecter.

Nom – Prénom

Le

Signature